

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE XII.			
Art. 60. Dépenses imprévues non libellées au budget.	5,000 »	1,800 »	6,800 »
Total du budget du ministère de la justice. fr.	14,579,811 »	1,521,538 »	15,901,169 »

376. — 30 DÉCEMBRE 1878. — LOI
allouant un crédit supplémentaire de 170,000 francs au département des travaux publics, pour travaux d'appropriation et d'amélioration de bâtiments civils, à Bruxelles (1). (Monit. du 3 janvier 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Un crédit supplémentaire de 170,000 francs est alloué au département des travaux publics pour couvrir les frais à résulter : 1° de l'appropriation de l'hôtel de la rue de la Loi, n° 40 a, destiné au ministère de l'instruction publique, et 2° de l'exécution de travaux extraordinaires d'entretien et d'amélioration à d'autres hôtels ministériels et aux nouveaux locaux affectés à la direction générale des ponts et chaussées et des mines.

Cette somme sera rattachée à l'article 10 (litt. D) du budget de 1878.

Art. 2. Le crédit alloué par l'article 1^{er}

de la présente loi sera couvert au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1878.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des travaux publics, M. SAINCTELETTE.)

377. — 30 DÉCEMBRE 1878. — LOI
autorisant un prélèvement, pour la construction d'une école normale d'institutrices à Gand, d'une somme de 250,000 fr. sur les crédits alloués pour l'établissement d'une école normale à Bruges (2). (Monit. du 3 janvier 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à disposer, pour la construction d'une école normale d'institutrices à Gand, d'une somme de 250,000 francs, à prélever sur les crédits, montant ensemble à

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance extraordinaire de 1878-1879.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 7 août 1878, p. 320-321. — Rapport. Séance du 7 août, p. 325.

Séance de 1878-1879.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 18 décembre 1878, p. 225 et 228-230.

SÉNAT.

Séance de 1878-1879.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 23 décembre 1878, p. 2.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 23 décembre 1878, p. 10-11.

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance extraordinaire de 1878 (séance de 1877-1878).

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 7 août 1878, p. 321. — Rapport. Séance du 13 août, p. 325.

Séance de 1878-1879.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 17 décembre 1878, p. 223.

SÉNAT.

Séance de 1878-1879.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 23 décembre 1878, p. 2.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 24 décembre 1878, p. 24-25.